



*Pourquoi  
faut-il en  
finir avec  
les prisons ?*

Déconstruction  
de nos préjugés  
sur l'enfermement



## Table des matières

Introduction	5
<i>Est-ce si dur que ça la prison ? Alors que les détenu.e.s sont logé.e.s, nourri.e.s et qu’iels ont même la télévision ?</i>	7
<i>Mais la prison est indispensable pour notre sécurité ?</i>	13
<i>Mais il faut bien punir les criminel.le.s !</i>	15
<i>Et les grand.e.s criminel.le.s dangereux.ses alors ? Qu’est-ce qu’on ferait de Marc Dutroux ?</i>	21
<i>Si la prison ne marche pas, pourquoi on l’a inventée ? N’a-t-elle vraiment aucun sens ?</i>	29
<i>On ne pourrait pas imaginer de bonnes prisons ? Des prisons humaines ?</i>	35
<i>Mais alors, il faudrait changer toute la justice ?</i>	39
<i>D’accord mais, concrètement, peut-on imaginer une alternative au système pénal actuel ?</i>	45
<i>T’as pas peur ?</i>	51
Petit mot en attendant la fin des prisons	55
Pour aller plus loin	59



# Introduction

Nous avons un tas de représentations sur les prisons, au moins quelques idées et un avis. Ces représentations répondent à un besoin humain : comprendre ce qui se passe autour de nous, y compris concernant les institutions. On a donc toutes et tous un avis sur la prison. Pourtant sa réalité est assez méconnue et, assurément, plus le flou sur une situation est grand, plus des préjugés lui collent à la peau. Ces idées préconçues nous servent à comprendre, ou en tout cas à faire comme si on comprenait, comme si on avait des réponses à toutes les questions. Car en effet, chacun.e se pose des questions sur la prison: que s’y passe-t-il ? Quelle est son utilité ? Qui va en prison ? Nous protège-t-elle ? Rien de plus naturel que le questionnement. Le problème est que les réponses que l’on nous sert aujourd’hui sont en fait très éloignées de la réalité carcérale.

Un exemple est l’idée que «la prison nous protège». Si tel était le cas, quoi de plus naturel que d’adhérer au système carcéral ? En effet, le besoin de protection est capital pour tout le monde. Mais si la prison ne nous protège pas, à quoi sert-elle ? Comment nous protéger pour vivre en collectivité ?

C’est parce que les auteur.e.s de cette brochure se sont posé.e.s ces questions qu’iels<sup>1</sup> se sont rassemblé.e.s pour la rédiger. Si les préjugés servent à comprendre la réalité et s’y repérer, ils la construisent aussi et maintiennent donc le système carcéral en place. La démarche vise donc la déconstruction des préjugés farouches sur cette institution opaque qu’est la prison tout en

---

1 «Iels» est une contraction des pronoms «ils» et «elles», son utilisation permet une écriture dite «inclusive». C’est-à-dire qui englobe tout le monde (sans privilégier le masculin pour tout désigner) et va au-delà de la représentation binaire «femme» d’un côté et «homme» de l’autre. Iels serait le pronom qui remplacerait «ces personnes». Tout au long de cette brochure, l’écriture inclusive sera utilisée pour permettre à tout le monde de s’y retrouver et n’exclure personne. Vous lirez donc des adjectifs ponctués par «.e» ou «.e.s» ce qui rassemble ce qu’on appelle couramment : masculin, féminin, singulier et pluriel.

tenant compte des besoins de protection et de justice sociale. Ce qui est écrit est issu de nombreuses réflexions et discussions, d'échanges avec des détenu.e.s et des proches de détenu.e.s. À cela s'ajoute l'expérimentation de luttes anti-carcérales, où les réactions des autorités révèlent les réelles lignes politiques gestionnaires de l'Etat tant dans son aspect répressif que dans son attitude déniait la réalité.

Beaucoup ont du mal à s'imaginer un monde sans prison. On nous donne l'impression que ce châtimeut a toujours existé, qu'il va de soi. Ce n'est cependant pas le cas : il y a bien eu un «avant» prison et il y aura un «après». Car cette institution n'est ni indispensable, ni même utile et participe aux inégalités des sociétés actuelles. Il est temps de déconstruire toutes nos idées préconçues sur les prisons pour ensuite pouvoir les déconstruire brique par brique.

*« Est-ce si dur que ça la prison ? Alors que les détenu.e.s sont logé.e.s, nourri.e.s et qu'ils ont même la télévision ! »*

Rappelons d'abord, que la prison est un endroit où les individus sont privé.e.s de libertés fondamentales. On entend parfois que les détenu.e.s sont un peu «comme à l'hôtel». Dire ça, cela revient à nier que leur liberté est cantonnée entre quatre murs, que leurs mouvements et circulations sont toujours dépendants de l'autorisation ou sous le contrôle d'autres humains, les agents pénitentiaires. Une telle privation de liberté est très difficile à vivre.

## **Violation des droits humains**

Puis, en prison, ce n'est pas seulement la liberté physique qui est en suspens. En pratique, on voit que tous les droits fondamentaux des détenu.e.s sont violés ou presque : manque de personnel accompagnant, accès restreint à des soins de santé, à l'hygiène, à de la nourriture décente, aux activités, aux formations, à l'intimité, au vote... Pour citer quelques exemples, les détenus n'ont accès à une douche que tous les trois jours maximum (même en période de canicule), ils doivent régulièrement faire leurs besoins dans des seaux, la nourriture qui leur est servie provient de frigos qui ne respectent pas la chaîne du froid et dans lesquels les rats et les cafards pululent (voir les rapports de l'Observatoire International des Prisons pour plus d'illustrations de ce genre).

Ces conditions de détention complètement désastreuses deviennent encore plus insupportables lorsque la moindre crise survient et, il faut le dire, les crises sont dans l'ADN du système carcéral.

Il suffit également de voir ce qu'il se passe lors de chaque



grève des matons, ou les impacts de la crise du coronavirus : les détenu.es sont enfermés.es dans leur cellule 23h sur 24, les visites des proches sont annulées, toutes les activités interrompues. Dans ces moments, l'enfermement devient donc encore plus violent qu'à la normale et constitue un traitement inhumain et dégradant.

Ce qui n'arrange rien, c'est que les prisons sont constamment surpeuplées, les détenu.e.s sont les un.e.s sur les autres.

Enfin, lorsque, de temps en temps, les personnes détenues acquièrent de nouveaux droits, ce n'est jamais vraiment gratuit: ce sont des «privilèges», donnés à celles et ceux qui rentrent dans le rang, et qui peuvent être retirés du jour au lendemain. L'exemple le plus récent, ce sont les vidéoconférences mises en place à la suite de la crise du coronavirus. Celles-ci ont été présentées comme la grande solution à l'absence de visites en prison alors qu'en réalité, on n'a d'abord accordé ce droit qu'aux détenu.e.s qui se sont «bien» conduits. On le voit, chaque «amélioration» est donc une façon de museler les détenu.e.s et de les décourager à protester contre les conditions de détention déplorables dans lesquelles iels se trouvent.

## **Le prix de la vie**

En prison, il ne faut pas croire que tout est offert. Seul le logement et un minimum de nourriture est garanti aux détenu.e.s. Il faut de l'argent pour pouvoir louer une télévision, acheter un peu de nourriture décente et certains biens indispensables (comme des tampons hygiéniques ou du papier toilette), ou encore passer des appels téléphoniques. À cela s'ajoute le fait que les prix sont exorbitants, bien plus élevés qu'à l'extérieur.

En fait, cette situation amplifie les inégalités qui existent en dehors des murs : les détenu.e.s qui ont peu de moyens (et qui représentent une majorité) se retrouvent dans une situation économiquement et socialement très difficile. Quand certain.e.s ont parfois la « chance » de pouvoir travailler, c'est pour un salaire moyen d'un euro par heure, et souvent pour accomplir des tâches ingrates et répétitives, qui sont dévalorisées à l'extérieur des prisons. Certes, il existe des aides financières, pour celles et ceux qui n'ont aucune rentrée, une espèce de «un cpas de prison», mais il s'agit de sommes minimales (environ 50 euros par mois).

## **Impact sur les proches et la vie sociale**

Ces coûts humains et financiers n'affectent pas uniquement le/la détenu.e, ils se répercutent également sur ses proches et sa vie sociale.

C'est aux proches de trouver l'argent nécessaire pour l'aider. Iels doivent également s'occuper de certaines tâches, comme les lessives pour le/la détenu.e. Ce sont des poids supplémentaires qui s'ajoutent à une détresse affective et sexuelle que ces proches n'ont pas choisie et, souvent, aux humiliations qu'iels subissent lors des visites à la prison.

Il faut également rappeler qu'un passage en prison brise de nombreuses relations amoureuses, anéantit beaucoup de perspectives d'avenir professionnel et colle à la personne une étiquette (les médias y participant fortement) de «criminel.le.s» qui amène souvent à l'exclusion de celleux-ci pendant et après la détention.

Autant d'éléments qui pèsent lourd, à l'extérieur comme à l'intérieur des murs, et qui laissent des marques indélébiles.

Dire que les détenu.e.s « sont comme à l'hôtel », c'est donc sortir un élément de son contexte, pour donner l'impression qu'ils bénéficient du même confort que les personnes à l'extérieur, voire même de privilèges! Ce n'est évidemment pas le cas. La privation de liberté, le contrôle autoritaire permanent des matons et des directions, le délaissement, les traitements dégradants, le coût de la vie, l'impact sur les familles, la vie sociale ruinée ne sont pas des conditions de faveur.



*« Mais la prison est indispensable pour  
notre sécurité ! »*

Une des croyances les plus tenaces pour justifier le maintien du système carcéral, c'est que la prison garantirait notre sécurité. Elle implique l'idée qu'on enfermerait surtout des personnes auteur.e.s de « violences sur personne ». Pourtant, une large majorité des détenu.e.s est enfermée pour des faits liés à la consommation ou au commerce de substances illicites, ce qui fait relativiser cette idée de « détenu.e.s tou.te.s violent.e.s ».

Pour le reste, la prison solutionnerait-elle réellement cette fameuse insécurité? Selon le discours sécuritaire du monde politique, qui appelle à être toujours plus dur et sévère dans la détention, il semblerait que oui. L'aspect strict d'une punition n'est pas dissuasif. Cela signifie que la logique « plus la punition est sévère et fait mal, moins tu auras envie de recommencer » est totalement fausse, de nombreuses recherches le confirment. On voit donc que les problèmes qui causent ces actes ne trouvent pas leur résolution dans l'incarcération.

Voyons plutôt, la Belgique connaît un taux de récidive d'environ 57% (2018) après une première incarcération. En exacerbant les sentiments d'exclusion, d'incompréhension et éventuellement une envie de vengeance, la prison participe de manière non surprenante au cycle de la violence et au climat d'insécurité : en prétendant protéger, elle met à l'écart puis relâche des personnes potentiellement plus en colère qu'à leur arrivée en prison. Par ailleurs, la rupture et la stigmatisation ne permettent pas la reconstruction des liens à la société qui sont alors brisés, et accentuent la méfiance vis-à-vis des ancien.nes détenu.e.s.

La prison vue comme instrument sécuritaire est un leurre. Alors que la Belgique présente un taux de détention en constante augmentation, il ne semble pas que le sentiment d'insécurité diminue.

*« Mais il faut bien punir les criminel.le.s ! »*

Mais qui est-ce qu'on punit ? Les criminel.le.s pardis !

Avant toute chose, la définition du.de la criminel.le, c'est relatif. Originellement, iels sont identifié.e.s comme tel.le.s parce qu'on a défini leurs actes comme étant des crimes. Le crime en est un parce qu'il y a une ou des victime.s et qu'on considère que les personnes l'ayant commis doivent être punies. Aujourd'hui, c'est en décidant comment l'acte commis doit être puni qu'on définit l'acte lui-même. La punition définit donc ce qu'est un crime. Cela semble un peu tordu, mais c'est le fonctionnement actuel. C'est donc le système pénal qui a ce rôle de définition de ce qu'est un crime ou un délit par la réponse qu'il décide d'y donner<sup>2</sup>.

Les procès sont des manières d'imposer des récits et des catégorisations à des réalités qui en sont souvent loin. Cela semble abstrait mais cet élément a des impacts concrets dans nos vies. Du coup, on se retrouve par exemple avec une dispute entre deux personnes qui, au lieu d'être comprise par les personnes concernées et la communauté auxquelles elles appartiennent, sera interprété par l'institution étatique selon ses codes et ses schémas de lecture. Et la résolution de conflit se fera selon ces mêmes codes. Or, ces codes ne correspondent pas toujours à la réalité des personnes concernées. Par exemple, Gisèle devra passer devant un tribunal, répondre aux question d'un.e juge, le tout très codifié selon des normes de langage, d'habillement, etc. Gisèle ne connaît pas toujours ces codes de l'interaction mais elle sera quand même jugée à travers ceux-ci. Cela se fait dans une véritable déconnexion avec la réalité populaire, et au service des élites et/ou privilégié.e.s de la société. Ces mêmes

---

<sup>2</sup> En effet, un fait est qualifié de délit ou de crime selon la réponse qu'on décide de lui donner. Moins de 5 ans ce sera un délit, plus de 5 ans, ce sera un crime et donc un «criminel» qui l'aura commis. On voit l'influence de la peine sur la définition de tes actes !



élites qui tiennent les rênes du système de justice choisissant ce qu'il punit ou non. Il faut donc se méfier de cette définition de criminel qu'on brandit à tout bout de champ sans la remettre en question.

## **Punir : logique relative**

Mais pourquoi punir ? Pour faire justice ? Quelle justice ? On fait face à un système qui fonctionne selon une logique de punition et prétend venger la société en répondant à l'acte délictueux par l'exclusion de la personne qui pose cet acte. Ainsi, pour payer sa dette à la société, il faudrait passer autant d'années derrière les barreaux, souffrir autant. En réalité, on voit qu'on reste assez proche de la logique archaïque de l' « œil pour œil, dent pour dent », où la Justice devrait permettre de rendre le mal par le mal. Appliquer une telle logique aujourd'hui, ça semble un peu violent et contre-productif.

On observe plusieurs types de justifications à la logique punitive :

- il y a la pensée légaliste pour qui la loi, devrait plutôt s'écrire avec un L majuscule. En effet, la loi a presque une valeur sacrée et serait d'emblée juste et idéale. Par conséquent, on punit presque mécaniquement toute personne qui enfreint la loi. On distingue facilement le Bien du Mal vu que la loi elle-même propose une distinction claire du Bien et du Mal.

- Ensuite il y a la pensée pragmatique selon laquelle il faudrait punir pour protéger la société. Punir rassure « les bons » pour les conforter dans l'idée que la société les protège si iels restent dans les règles.

- Le troisième type de justification se retrouve dans une

logique qualifiée d'humanitaire. Ici, la peine serait vue comme favorable pour le coupable pour qu'il puisse se repentir, mais aussi se rééduquer afin de saisir ce qui est Bien et Mal.

Comme on peut le voir toutes ces logiques adoptent un point de vue très manichéen. En effet, intrinsèquement, au principe de la peine, il y a l'idée de distinguer clairement le Bien du Mal, de féliciter ou punir. Nous avons vu la relativité d'une telle lecture certes, alors pourquoi s'y tenir? Il semble que ce qu'on veut avant tout c'est trouver un coupable pour l'accuser du Mal. En désignant « un » coupable, on remet la responsabilité de l'acte commis sur une seule personne : on individualise la responsabilité au lieu de l'entendre de manière collective, ce qui est évidemment plus confortable pour l'institution judiciaire : « c'est sa faute, je n'ai rien à voir là dedans, je m'en lave les mains ».

## **Punir : du bien pour personne**

Donc, on punit pour « faire justice » - mais on voit que ce n'est pas satisfaisant :

D'abord, le fait de punir ne donne à personne un sentiment de satisfaction de quelque justice rendue. Ni le détenu, pour qui l'exclusion n'engendre que la haine. Ni la communauté qui, en excluant l'une de ses membres, n'empêche jamais les comportements problématiques de se reproduire. Ni la victime, qui se rend souvent compte que faire mal ne compense pas sa propre douleur et qui se retrouve désappropriée de son vécu. En effet, son vécu et l'explication qu'elle en donnera seront gommés et adaptés pour rentrer dans les catégories de la justice. Par exemple, si une victime d'agression sexuelle dénonce ce qu'elle

a subi en mettant en avant le fait que ce soit un acte complètement sexiste, la justice n'en tiendra pas rigueur. Elle traduira l'acte commis comme une agression seulement si il y a des coups et blessures ou pénétrations. Et même dans ces cas-là, le caractère sexiste ne sera pas considéré. Finalement, ce sera donc l'explication judiciaire qui prévaudra sur l'explication donnée par la victime.

De plus, la logique du procès amène la victime à craindre d'être jugée, à craindre de ne pas être «assez victime» pour être reconnue comme telle par le système pénal. La punition de l'auteur.e sera dès lors corrélié à la reconnaissance de la souffrance infligée à la victime.

En plus de cela, comme nous l'avons mentionné, punir quelqu'un, lui rendre violence ne fait que multiplier le taux de violence au sein de la société et amène à une vengeance sans fin. En effet, la peine qui est infligée au tribunal (qui est la pièce finale d'une violence institutionnelle) appelle à une réponse, à une vengeance et ainsi de suite. Or, ce n'est pas parce que la vengeance est dictée par l'Etat qu'elle serait pure et d'emblée juste. Comme l'expliquait un copain «les gens, ils règlent eux-mêmes leurs conflits puis y'a la justice qui dit que c'est pas bien le mal par le mal et «hop en prison», y'a quelque chose de pas logique». Finalement, cette punition légale ne fait qu'alimenter un cercle vicieux au nom d'une soi-disant justice protégée par le droit.

Pour finir, n'oublions pas que la société qui punit l'un.e de ses membres par l'exclusion rend l'individu coupable des symptômes de son propre dysfonctionnement sociétal. Se venger est un choix, guérir les blessures en est un autre.

Abolir la prison, c'est sortir d'une logique punitive et laisser de l'espace pour écouter les victimes, les personnes qui ont « commis des actes » et l'entourage. C'est considérer les racines des problèmes et essayer de les résoudre collectivement.

*« Et les grand.e.s  
criminel.le.s dangereux.ses alors ?  
Qu'est-ce qu'on ferait de Marc Dutroux ? »*

On l'entend très souvent, la prison est souvent justifiée par la question de sécurité et le constat de l'existence de personnes très dangereuses : Marc Dutroux, les pédophiles, les mafias, les tueurs en série. A cette question, nous voulons répondre en clarifiant trois éléments : la représentation réelle de ces individus en prison, le danger de «la logique du cas exceptionnel» et l'efficacité de l'abolition du système carcéral à l'égard de ces cas effrayants.

## **Sous-représentation de ces «grand.e.s criminel.le.s dangereux.ses»**

Tout d'abord, les «grand.e.s criminel.le.s dangereux.ses» constituent une minorité dans nos prisons. En effet, derrière ces figures effrayantes, on pense souvent à des auteur.e.s de faits de violence sur des personnes. Pourtant, il est important de savoir que la représentation de ces personnes en prison est à relativiser. D'abord, précisons que les administrations pénitentiaire ne communiquent aucun chiffre sur les infractions menant à l'incarcération. Seule une recherche a été effectuée en 2008 quant aux infractions<sup>3</sup> ayant été objet de mandats d'arrêts et ayant donc amené à une détention préventive de l'auteur.e. Cette étude montre que les deux types d'infractions amenant le plus d'entrées en prison sont «le vol simple» et «les stupéfiants». Ces chiffres sont à relativiser avec «la combinaison d'infractions»: c'est-à-dire que 2/3 des mandats d'arrêts sont délivrés pour plusieurs infractions et non une seule. Ils sont également à mettre en parallèle avec la durée d'incarcération qui est souvent plus longue pour les meurtres (qui ne constituent par ailleurs

---

3      Infraction: violation d'une loi pénale

que 3,9% des mandats d'arrêts) et qui marque une différence entre le pourcentage de mandats d'arrêts et celui de la population carcérale journalière<sup>4</sup>. Cependant, il faut savoir que le chef d'accusation<sup>5</sup> pour le mandat d'arrêt est toujours vu à la hausse, c'est-à-dire que les personnes sont souvent condamnées pour faits moins graves que ceux cités dans le mandat d'arrêt. Et, surtout, cela montre que le flux entrant en prison est principalement dominé par les stupéfiants et des atteintes à la propriété privée.

La propriété privée est le facteur principal d'une société profondément inégalitaire et il est logique que certain.e.s cherchent à équilibrer la balance.

Revenir tout le temps avec ces figures de grand.e.s criminel.le.s cela revient donc à occulter la grande majorité des personnes incarcérées, qui sont loin de s'identifier à ces individu.e.s. Et cela revient donc à ne pas bien comprendre à quoi sert la prison.

## **Arrêtons la logique du cas exceptionnel**

Ces figures de « grand.e.s criminel.le.s dangereux.ses » sont donc des exceptions. Pourtant, iels sont surreprésenté.e.s dans les discours politiques et médiatiques qui justifient ainsi le maintien des prisons et le durcissement du régime pénitentiaire.

---

4 La « population carcérale journalière » désigne tou.te.s les détenu.e.s incarcéré.e.s à un moment donné. Ce qui se différencie avec le nombre d'entrées en prison durant une année entière.

5 Le chef d'accusation désigne le motif pour lequel est accusée une personne avant son procès. Un principe interdit que l'on condamne une personne au moment du procès pour quelque chose de plus grave que ce pour quoi elle était accusée au préalable. Les autorités judiciaires mettent donc toujours le motif le plus grave possible dans l'accusation afin de garder une liberté dans la condamnation (qui est donc souvent moins forte que ce qui avait été annoncé dans l'accusation).

En d'autres termes, créer des règles générales sur base de cas exceptionnels est devenu une habitude : chaque fait divers scandaleux est suivi de déclarations politiques et propositions de lois toujours plus sévères. Par exemple, lorsqu'un.e détenu.e fait une connerie lors de son congé pénitentiaire, les congés pénitentiaires sont souvent suspendus pour tout le monde et le ministre de la justice introduit des critères plus restrictifs concernant l'octroi des congés et permissions de sortie.

S'il est vrai qu'il faut réagir sur base de la réalité quotidienne, imposer un régime sur base d'exceptions à toute la population n'a aucun sens. Un premier exemple est l'occupation d'une maison d'une famille qui était partie en vacances par d'autres personnes. A son retour, la famille a galéré à récupérer sa maison. Ce fait exceptionnel a amené à l'adoption de la «loi anti-squat» qui s'applique dans n'importe quel cas et protège au final majoritairement les riches propriétaires de bâtiments vides. Un autre exemple est la liberté accrue donnée à la police pour la pénétration dans les domiciles privés durant la période des attentats. Cette liberté a été souvent utilisée pour des petits faits, au moindre prétexte de suspicion de terrorisme, dans une logique de répression spontanée par la police et d'harcèlement. Face à des règles trop sévères et insensées la concernant, la collectivité éprouve une incompréhension et un réel sentiment d'injustice. Or, l'expérience nous montre que le sentiment d'injustice est une prémisse au cycle de la violence, et donc à l'insécurité que cette logique prétend pourtant combattre. Maintenir le système carcéral sur base de cas exceptionnels est dangereux, car cela propage la violence.



## L'abolition du système carcéral : une meilleure prise en compte de ces cas exceptionnels

Le système carcéral est donc continuellement justifié par ces exemples de «grand.e.s criminel.le.s», pourtant ces actes extrêmes ne sont pas en baisse parallèlement à une croissance d'incarcération. Le système carcéral n'est pas efficace et empêche justement de l'être dans nos réactions face à ces cas. En effet, en enfermant les gens, la prison bien souvent occulte simplement le fonctionnement qui a mené à l'acte : qu'il soit psychologique ou sociétal. Abattre les murs des taules, c'est permettre d'ouvrir les yeux, de réagir réellement. Abolir les prisons, c'est aussi abolir le système qui les maintient, ce qui souvent peut neutraliser les «grand.e.s criminel.le.s dangereux.ses» et permet davantage de traiter des situations dangereuses vécues par la population. Prenons les exemples des viols, des organisations mafieuses ou de certains comportements psychopathiques.

Penser que la prison est nécessaire pour combattre le viol, cela revient à limiter la responsabilité à l'échelle individuelle. Cela ne tient pas compte de la culture du viol dont est empreinte notre société : patriarcat<sup>6</sup>, sur-sexualisation et exploitation du corps des femmes. Rappelons que les viols ne sont pas des exceptions et sont souvent commis par l'entourage<sup>7</sup>. En fait, nier cette réalité sociétale et cette culture du viol fait que les viols sont rarement reconnus comme agressions sexuelles, car on reste dans un mythe du « viol à 4h du matin dans un parc par un inconnu ».

Si on regarde cette réalité en face, maintenir le système

---

6 En France : 96 % des auteurs de viol sont des hommes et 91 % des victimes sont des femmes. <https://www.planetoscope.com/Criminalite/14,97-viols-en-france.html>

7 En France toujours, dans 90% des cas, les victimes de viols et de tentatives de viol connaissent leur agresseur - Enquête « Cadre de vie et sécurité » - INSEE - ONDRP - 2010-2015

carcéral dans l'objectif de réprimer les agressions sexuelles aboutira à l'enfermement d'une majorité de notre entourage. C'est dur, mais c'est comme ça. Au contraire, se rendre compte de cette réalité montre que si l'on veut résoudre ces problématiques d'oppressions et d'agressions sexuelles, il faut à la fois s'attaquer à la source, dans la culture, dans le système permissif, dans notre entourage et en même temps lutter contre le système carcéral qui nous en empêche. Abolir la prison, c'est ouvrir les yeux, permettre de s'attaquer aux origines systémiques des maux. C'est abolir ce système de domination et le patriarcat qui va avec.

Une autre réalité vécue comme effrayante est l'organisation mafieuse. Les mafias sont des réseaux qui se déroulent en parallèle, à la marge de l'organisation étatique. La Justice n'a aucune prise dessus. Ce sont souvent des réactions plus locales qui dégagent ces mafieux.ses. Abolir la prison consiste à redonner du pouvoir d'action au niveau des premier.e.s concerné.e.s. Au contraire, la Justice est moins une actrice de la réalité quotidienne qu'un organe de pouvoir, rentrant automatiquement dans une logique de rapport de force, logique à laquelle sont bien habituées les organisations mafieuses.

En ce qui concerne les comportements psychopathiques, c'est-à-dire les passages à l'acte de décompensations anéantissant l'autre, notons que la simple répression d'un acte ne fait qu'amplifier le fonctionnement qui a mené à cet acte. Incarcérer quelqu'un.e empêche que l'acte atteigne un.e autre, mais ne fera qu'amplifier le fonctionnement derrière le passage à l'acte. Par exemple, si quelqu'un.e est dans une dynamique permanente de rapport de force, qu'elle se fait respecter par la violence et la peur le mettre en prison l'empêchera peut-être de nuire, mais

en aucun cas ne diminuera la violence de son fonctionnement, au contraire. Or la personne est amenée (légalement et humainement) à retourner vivre un jour en collectivité.

De plus, l'exclusion est déjà une sorte de destruction du lien social. Dans ce sens, l'incarcération peut donc encourager les comportements psychopathiques puisqu'en détruisant ces liens, on supprime le premier obstacle qui empêche d'anéantir l'autre.

Peu de consensus cliniques existent à propos des comportements psychopathiques. Cependant, une des pistes de travail est de proposer une nouvelle voie d'être, sans impliquer la destruction de l'autre. Il semble raisonnable d'affirmer qu'enfermer quelqu'un.e ne propose aucunement une nouvelle forme d'existence.

Enfin, pointons que l'Etat est un reflet de ces actes effrayants. Notre société est empreinte de la culture du viol ; elle réagit dans une même logique du pouvoir face à des organisations mafieuses ; et, concernant les fonctionnements psychopathiques, l'Etat lui-même marchandise la vie, est dans le sur-contrôle et déshumanise ses «citoyen.ne.s» par sa vision utilitariste. On peut penser que c'est soit une coïncidence soit... que l'Etat, à force de matraquer les gens avec ces logiques, est précurseur de ces actes qui nous effrayent.

Selon nous, il est important de ne pas être le reflet de ce qu'on veut combattre, pour ne pas l'entretenir. Pour cette raison, nous sommes évidemment opposé.e.s à la peine de mort.

De manière générale, la logique sociétale actuelle empêche les individus de vivre librement en dehors d'une certaine

conformité. Or, le fait que l'on s'obstine dans un formatage dominant de tous les individus peut expliquer que des personnes au fonctionnement différent des règles collectives, s'attaquent à la collectivité.

L'abolition de la prison ne signifie pas la disparition de toutes les réactions sociales face à ces comportements dangereux. Les réactions ont toujours existé, elles existent toujours en parallèle du système pénal, et rassurons-nous qu'elles existeront toujours. L'abolition permettra simplement de penser réellement ces réactions et de les développer. Nous aborderons ce point par la suite.

Déconstruire nos pensées concernant la prison permet aussi de se poser des questions pertinentes. A ce propos, pourquoi, si les grand.e.s criminel.le.s dangereux.ses sont une minorité en prison et que la prison ne règle pas leur dangerosité, les discours politiques y font référence sans cesse? Sans doute, parce que la prison sert l'Etat.

*« Si la prison ne marche pas, pourquoi on l'a inventée ? N'a-t-elle vraiment aucun sens ? »*

Une fois tout cela réfléchi, on peut effectivement se demander : pourquoi la prison existe ? et surtout : pourquoi existe-t-elle encore aujourd'hui ? Pourquoi vit-on avec une institution violente, qui punit aveuglément au lieu de responsabiliser collectivement et qui n'apporte même pas la sécurité ? Si on part de ce point de vue, on peut se dire que la prison n'a aucun sens, qu'en plus d'être horrible, elle ne sert à rien. À part peut être à nous faire croire qu'on est plus ou moins en sécurité et que celles et ceux dehors sont bien les «gentil.le.s innocent.e.s» et pas les « méchant.e.s criminel.es ». La prison ne sert donc à rien. Mais si on change de point de vue, et qu'on réfléchit d'une manière plus globale, on remarque que la prison a, en fait, plusieurs rôles : elle remplit certaines fonctions objectives. Ces fonctions apparaissent quand on regarde qui est enfermé.e et pourquoi.

En prison on retrouve les personnes les plus opprimées et exploitées : derrière les barreaux ce sont souvent des personnes pauvres, racisées, peu qualifiées. Cela ne veut pas dire que ces personnes là sont naturellement des «criminel.le.s» mais plutôt qu'elles sont davantage ciblées par la police, puis par la Justice. En effet la répression ne s'opère pas de la même manière partout ni pour tout le monde. On voit : qu'il y a une présence policière beaucoup plus grande dans les quartiers populaires ; que les personnes racisées sont souvent harcelées par la police (par des contrôles d'identité arbitraires et répétés, des délits de faciès) que les délits liés à la pauvreté sont plus sévèrement punis par la loi et beaucoup plus visibilisés. Du coup, la présence et le harcèlement de la police fait que les personnes issues des quartiers populaires se retrouvent plus facilement dans les rouages de la Justice. Puisqu'elles sont plus surveillées, leurs délits sont plus souvent captés. Par exemple, on sait que l'on prend de la drogue dans tout les milieux, mais chez les riches, on aura moins

de chance de se faire embarquer pour quelques grammes, que dans les quartiers populaires. En plus, la difficulté de s'en sortir matériellement (qui peut pousser à des pratiques illégales) et le « travail » de la police fait que des infractions sont vite arrivées : un contrôle d'identité arbitraire, des insultes qui partent, une réponse... et on se retrouve condamner pour « rébellion ».

On remarque aussi que la Justice n'est pas la même pour toutes : les juges prennent en compte le « statut », la « carrière », et le nombre de fois que l'on est passé devant les tribunaux. Ce sont de ces manières-là que la police et la Justice fonctionnent : elles ciblent des catégories de personnes et elles s'appliquent selon des discriminations de race et de classes. Du coup, ce sont ces mêmes personnes, harcelées par les policiers et par les juges, qui se retrouvent dans les cellules. Et quand on observe, en plus de cela, que la majorité des personnes en prison sont enfermées pour « atteinte à la propriété privée » ou pour des affaires liées au commerce de stupéfiants<sup>8</sup>, on se rend compte qu'il doit bien y avoir un lien entre l'enfermement et le système capitaliste et raciste dans lequel on vit. Cela ne veut pas d'office dire que les dirigeants ont inventé la prison avec cette idée en tête, et cela ne veut surtout pas dire qu'ils y a un « groupe obscur » qui manigance tout ça. Mais il est certain que, si ce système dysfonctionnel se perpétue, c'est parce que certaines personnes trouvent leur compte dans cette politique de l'enfermement.

En regardant le qui et le pourquoi, on se rend compte que la prison permet de maintenir des inégalités de classe et de race. La prison réprime les petites et les grandes révoltes (de l'émeute au vol à l'étalage), en punissant et en faisant peur à celles et ceux qui n'acceptent pas leur condition socio-économique.

---

8 Voir plus haut, dans le chapitre sur les grands criminels dangereux, pour des chiffres et pour plus de précisions sur les crimes pour lesquels les gens sont mis en prison.

Elle essaie de rendre les gens disciplinés et dociles, en «redressant» et en «normalisant». Elle enfonce les personnes touchées dans la misère, en privant indirectement les (ex-)détenu.e.s d'un salaire digne (puisque l'étiquette «ancien.es détenu.es» est souvent un frein à l'embauche) et en forçant les proches de détenu.es à travailler deux fois plus. En effet, c'est très difficile de survivre à l'intérieur des prisons sans avoir quelqu'un qui soutient depuis l'extérieur, tant d'un point de vue matériel que émotionnel. Si on considère toutes les personnes touchées par la prison (les détenu.es, leurs proches, les anciens détenu.es), on remarque vite que c'est une grande partie de la population qui est maintenue dans des situations difficiles, empêchée de vivre dignement, forcée à accepter des boulots peu valorisés.

Il est important de préciser que ces personnes qui soutiennent depuis l'extérieur, se sont souvent des femmes. Et, comme souvent, leur travail de soin (qui passe aussi par l'envoi d'argent) n'est ni visibilisé, ni payé. Dans le domaine carcéral, comme dans le reste de la société, le travail gratuit des femmes est nécessaire pour que la machine puisse tourner : la prison se sert du patriarcat. Par ailleurs, et alors qu'on l'oublie souvent, des femmes sont elles aussi mises en prison. Les prisonnières sont moins nombreuses que les prisonniers<sup>9</sup> mais leur combat ne doit pas être oublié. Il est fréquent que des femmes soient enfermées parce qu'elles se sont défendues, ou parce qu'elles ne se plient pas à certaines contraintes imposées via le genre. Si la prison se sert du patriarcat, le patriarcat se sert aussi de la prison.

La prison ne «sert» donc pas à rien : répression, disciplinarisation, paupérisation, voilà autant de fonctions qu'elle remplit. Autant de fonctions qui permettent à notre système capitaliste,

---

9 En 2018 les femmes représentaient 4,5% des personnes enfermées - c'est à dire qu'il y avait 456 femmes (de trop) en prison (chiffre de l'ICPR).



raciste et patriarcal, de continuer à marcher dans toute sa violence, et qui permettent aux personnes aux poches bien remplies qui occupent les postes de pouvoirs, d'y rester.



*« On ne pourrait pas imaginer de bonnes prisons ? Des prisons humaines ? »*

Tout d'abord, il faut être clair sur le fait qu'aucun enfermement ne peut être « humain ». La privation de liberté est une violence en soi, quelles que soient les conditions dans lesquelles elle s'opère. Une institution qui punit en enfermant ne pourra jamais être « bonne ».

Ensuite, on a dit plus haut que la prison, ça « sert » donc à quelque chose : ça a un certain sens, une certaine utilité pour la classe dominante. Or, ce qui sert aux plus forts est bien souvent tenté d'être maintenu par ces mêmes personnes, bien souvent, ils essaient de le maintenir, de le faire perdurer à travers le temps. Il faut donc se méfier de ce que nous proposent les gouvernements en vue d'améliorer le système pénal et carcéral, et de toute la logique qu'ils amènent.

Les gouvernements, « étant conscients des dysfonctionnements », nous proposent, régulièrement, année après année, de réformer les prisons. On dit d'ailleurs que les réformes carcérales sont aussi vieilles que la prison elle-même. En réalité, réformer les prisons ne changera pas le fond du problème.

## **Les réformes**

D'une part, la lutte qui vise seulement l'amélioration des conditions de détention dépolitise le problème des prisons. Soyons clair.e.s, il ne s'agit pas d'un simple problème humanitaire à résoudre avec des apports matériels. Se concentrer sur les conditions de détention occulte totalement le fait que tou.te.s les prisonnier.e.s sont politiques. Enfermer les pauvres et mater les marginaux, ce sont les reflets d'un système inégalitaire et autoritaire. D'ailleurs le fait que quiconque soit enferm.e pour être puni.e, cela montre que notre société est répressive et violente.

Enfermer est un choix politique, qu'il faut refuser en tant que tel.

D'autre part, lorsque les autorités acceptent d'améliorer les conditions de détention, et de rendre l'enfermement plus « moderne », « confortable », « humain », cela permet de rendre les prisons soi-disant plus acceptables (« c'est mieux qu'avant hein ! ») et donc de continuer à enfermer. De ce point de vue, on peut dire que ces changements superficiels rendent possible le maintien de la prison : on « améliore » les conditions d'enfermement pour ne pas poser les vraies questions, et faire passer la pilule, on change pour ne pas changer.

## **Les nouvelles prisons**

Comprendre les réformes carcérales de cette manière nous amène aussi à critiquer (et à lutter contre) les constructions de nouvelles prisons. D'abord, les prisons dites « modernes » sont souvent décrites par ceux et celles qui y sont enfermées comme des endroits froids et sur-contrôlés, où le contact humain est presque inexistant, où la déshumanisation est très violente : les conditions qui devaient être meilleures sont finalement pires. Ensuite, construire de nouvelles prisons cela revient souvent – voire toujours – à enfermer plus de personnes. On nous parle de surpopulation pour pouvoir bâtir de nouvelles cellules mais, une fois construites, celles-ci sont systématiquement remplies à nouveau, et la surpopulation reste de mise. On ne nous dit jamais qu'en réalité, le problème ce n'est pas tant qu'il y a trop de monde dans les cellules mais bien que l'on met trop de monde en cellule : il n'y a pas surpopulation mais sur-incarcération. Et si on se souvient que la prison joue certains rôles

importants dans le système de répression et d'oppression, on comprend que les dirigeants veulent enfermer toujours plus, et donc construire toujours plus.

Réformer l'incarcération et construire de nouvelles prisons, cela va donc dans le même sens : cela donne les moyens à l'État de continuer à enfermer de plus en plus. Évidemment il ne s'agit pas de rejeter en bloc toute amélioration des conditions de détention. Il faut tenir compte du vécu de ceux et celles qui subissent la prison, et de leurs besoins, là, maintenant. Mais il faut tout autant se demander en quoi certains «changements» participent ou non au maintien de l'enfermement. Les réformes semblent empêcher de poser la question de l'existence même de la prison.

*« Mais alors, il faudrait changer toute la  
justice ? »*

Oui. La prison n'est que l'un des rouages d'une machine plus large, qui fonctionne dans une logique de répression et d'oppression. Viser un réel changement et se passer de la prison implique nécessairement de repenser la Justice et l'État.

## Les aspects problématiques du système pénal

En effet, les logiques problématiques qui sous-tendent le système pénal influent la façon dont la Justice est rendue.

**Premièrement, parce que le système pénal<sup>10</sup> est théâtral.** Il suffit d'entrer dans une salle d'audience pour avoir l'impression d'assister à une comédie dramatique. Le procureur<sup>11</sup> en est la plus belle figure : son réquisitoire est souvent bourré de stéréotypes et de caricatures, dont il charge la personne poursuivie sans s'intéresser à qui elle est réellement. Ces clichés ont des conséquences dramatiques sur la condamnation de la personne.

**Deuxièmement, parce qu'il est rempli de codes inaccessibles** pour une grande partie des personnes. La justice est devenue si incompréhensible qu'il est nécessaire de se faire assister

---

10 Le système pénal se base sur le droit pénal, qui est une branche du droit qui réprime des comportements considérés comme « antisociaux » — les infractions — et qui prévoit la (soi-disant) réaction de la « société » (c'est-à-dire, en réalité, l'Etat) envers ces comportements. La réponse pénale prend le plus souvent la forme d'une peine. Le système pénal est donc censé viser le rapport entre la société/l'Etat et l'individu.e.

11 Le Procureur du Roi fait partie du *Ministère public*, aussi appelé *Parquet*. Il est censé représenter les intérêts de l'Etat et de la société dans le procès pénal, et sont donc contre la personne qui a « troublé l'ordre public » (à savoir qui a commis une infraction). Il a différents rôles :  
1) Avant le procès : Il décide de lancer ou non les poursuites pénales contre quelqu'un.  
2) Pendant le procès : Il plaide au nom de l'Etat, donc en gros il argumente pour envoyer la personne en prison (ou une autre peine).  
3) Après le procès : Il est chargé de l'exécution des condamnations (par ex. en demandant à la police de délivrer un courrier, appelé «billet d'écrou», qui dit à la personne condamnée quand elle doit se présenter de la prison pour purger sa peine).



par un.e avocat.e (technicien du langage juridique) si on veut s'en sortir, et donc de payer pour se défendre! **Abolir le système pénal, c'est s'acquitter de ces codes et rendre plus accessibles une valeur qui nous concerne tou.te.s : la justice.**

**Troisièmement, parce que le système pénal représente l'Etat.** Or, ce dernier est considéré comme illégitime par une vaste partie de la population.

Illégitime, car il ne représente pas toutes les franges de la population (certainement pas les personnes précaires et les migrant.e.s, entre autres) et parce qu'il est déconnecté de la réalité. Cette déconnexion est incarnée, dans le système pénal, par le fait que ce dernier est entre les mains d'une classe bourgeoise et blanche, souvent masculine, empreinte de racisme, de sexisme et de classisme<sup>12</sup>.

Par ailleurs, l'Etat a d'autres intérêts que le bien-être de la collectivité :

- défendre le profit des personnes au pouvoir (lobbys, entreprises immobilières, multinationales),
- assurer la carrière de ses représentants (un député pense toujours à sa carrière autant qu'aux objectifs collectifs - il s'agit d'un conflit d'intérêt)
- et enfin, donner l'illusion d'une cohérence interne et protéger sa propre existence, en tant qu'Etat. Cela explique l'adoption de lois qui légitiment les violences policières, qui favorisent les riches, et qui permettent la répression de tout ce qui met en danger l'institution étatique.

Il s'agit d'autant de preuves du fait que l'énergie de l'Etat est mise ailleurs que dans la poursuite de la justice et le bien-être

---

12 Le classisme désigne toutes les formes de discriminations fondées sur l'appartenance à une classe sociale. Ces discriminations peuvent se faire selon différents critères: les vêtements, les loisirs, l'éducation (les diplômes, les langues parlées, la culture générale...), les réseaux, le lieu de résidence, la facilité à accéder à différents services (la justice, la santé...) etc.

collectif. **Abolir le système pénal, c'est revenir à une échelle humaine et remettre le pouvoir de décision à des acteurs. rices que l'on considère légitimes- qu'ils s'agisse de la famille, du quartier, d'ancien.ne.s, de jeunes.**

**Enfin, le système pénal finit toujours par s'en prendre aux mêmes individu.e.s.** Un élément central, dans la décision du juge, est souvent le casier judiciaire de la personne : on se base sur son passé afin de la condamner pour l'avenir. C'est un cercle vicieux, qui stigmatise des personnes qui sont souvent déjà marginalisées. Une fois qu'on entre dans ce rouage, il est difficile d'en sortir et de se défaire de l'étiquette de «criminel.le» ou d'ancien.ne détenu.e.

## **Abolir le système pénal permet une meilleure justice**

Le système pénal est donc problématique dans son essence. Il n'offre aucune opportunité d'améliorer la Justice ou l'organisation de la société.

De fait, il ne permet pas de penser autrement notre réaction aux comportements qui sont qualifiés d'infractions. Il nous empêche d'attaquer les vraies causes du problème, dont les infractions ne sont que les symptômes. Réagir en punissant un individu, et penser que c'est suffisant, ça revient à nier un problème plus global. Punir, c'est facile et rapide, mais ça ne permet pas d'expliquer pourquoi cette personne a agi de la sorte. Et souvent, la réponse se trouve plutôt dans la façon dont la société fonctionne.

Abolir le système pénal, c'est donc **faire de la place pour**

**penser autrement et créer des alternatives**, cela implique de repenser nos réactions face à la déviance, à la délinquance, à la criminalité, à nos peurs. C'est repenser notre rapport au droit. C'est accepter l'idée que la responsabilité individuelle n'a pas de sens sans une responsabilité collective<sup>13</sup> par rapport à la commission de l'acte. C'est comprendre que punir, ce n'est pas guérir, c'est juste créer encore plus de souffrance et attiser le sentiment d'injustice qui génère des actes violents.

Il est donc important de dire que, contrairement à ce que le pouvoir nous dit quotidiennement, ce n'est pas le manque d'alternatives qui explique le maintien du système actuel. C'est l'inverse. Des alternatives existent, mais le fait que l'on maintienne ce système pénal et carcéral ne laisse aucune place pour que d'autres modes de fonctionnement puissent se développer. A l'heure actuelle, les mesures dites «alternatives» ne font que s'ajouter à la peine de prison – plutôt que de la remplacer. Dans les rares cas où ces mesures permettent d'éviter la prison, elles participent cependant à l'extension du filet pénal, c'est-à-dire qu'elle permet à la justice de poursuivre davantage d'infractions, et de réprimer plus de personnes (qui n'auraient peut-être pas été poursuivies sans l'existence de ces mesures). On peut notamment penser à la peine de travail, ou à la peine de probation (qui permet d'imposer des conditions à une personne, sans quoi elle risque une peine de prison).

Enfin, quand bien même ces mesures alternatives permettraient d'éviter l'incarcération et l'extension des condamnations,

---

13 La responsabilité collective, c'est le fait d'assumer le fait que ce sont nos actions, en tant que communauté, qui ont notamment permis d'aboutir à la commission d'un acte problématique par un individu. Il faut donc remettre en question notre fonctionnement à une échelle collective, pour éviter qu'un.e individu.e ne soit à nouveau amené à commettre un tel acte. Par exemple, les inégalités sociales et économiques causées par le système actuel peuvent expliquer la commission de certains vols et atteintes à la propriété privée.

elles n'offrent aucune échappatoire à cette dimension « pénale » omniprésente et à ses effets néfastes. Par exemple, même la médiation pénale<sup>14</sup> – qui permet d'éviter un procès – reste dans cette logique pénaliste, puisque le procureur reste l'ultime décideur.

---

14 La médiation pénale est une alternative à la sanction pénale. À tout moment de la procédure, le parquet peut vous proposer une médiation pénale plutôt que de vous poursuivre. Le parquet vous propose donc de ne pas ou plus vous poursuivre, si vous acceptez de respecter certaines conditions, comme par exemple :

- réparer le dommage que vous avez causé (condition obligatoire) ;
- participer à une médiation entre vous et la victime de l'infraction, pour vous mettre d'accord sur une manière d'indemniser la victime ;
- suivre un traitement médical ou une thérapie ;
- effectuer un travail d'intérêt général ou suivre une formation.

*« D'accord mais, concrètement, peut-on  
imaginer une alternative au système pénal  
actuel ? »*

Bien sûr!

Rappelons-le, le fait de vouloir abolir le système pénal et carcéral ne signifie pas qu'on veut supprimer toute réaction aux actes problématiques. Cela veut simplement dire qu'on souhaiterait repenser ces réactions en dehors des logiques dominantes, néfastes, racistes, excluantes, et non constructives, qui existent actuellement. Un système différent, qui sortirait de cette logique punitive et répressive, n'est pas si difficile à imaginer.

D'ailleurs, d'autres logiques existent déjà aujourd'hui:

- Par exemple, les **mécanismes de justice restaurative**, qui permettent à la victime et à l'auteur.e de l'infraction, ainsi qu'à leur entourage, de participer activement à la résolution des problèmes causés par cette infraction. Les objectifs de ce système sont la réparation, la responsabilisation et la participation. Plusieurs pays s'intéressent à cette alternative au système carcéral. Au sein du Chiapas zapatiste, notamment, ce type de justice a remplacé le système pénal: les juges sont devenus des médiateurs, et les sentences sont devenues des accords entre les parties.

- Un deuxième exemple, ce sont les **mécanismes de justice transitionnelle** mis en place dans certains pays après des conflits armés. On a créé des « commissions Vérité », dont le but était d'établir les faits qui s'étaient déroulés pendant le conflit, plutôt que de condamner les coupables. Cela permet de rendre la parole aux victimes, de leur donner un lieu où elles peuvent s'exprimer, où leur souffrance est reconnue publiquement.

Il s'agit de deux logiques parmi d'autres, mais elles montrent qu'il est possible de mettre en place d'autres fonctionnements,

centrés sur le lien et sur les premier.e.s concerné.e.s. Il ne faut pas croire que ce sont des cas isolés, s'appliquant uniquement à des cas précis. Les logiques différentes du pénal et du carcéral ont toujours existés et existent en permanence en parallèle du système actuel. Dans nos entourages, ne sommes-nous pas parfois amené.e.s à régler nos conflits tout en continuant à inclure la personne qui aurait commis un acte problématique, et en conservant le lien ? Dans nos quartiers, lors de conflits, ne faisons-nous pas appel à des personnes reconnues comme légitimes par les deux parties (ancien.ne.s, cousin.e.s...), qui vont écouter les opinions des deux parties et ensuite prendre une décision dont le but principal sera de rétablir une ambiance sereine, plutôt que de punir ? Des logiques différentes existent déjà et parallèlement au système.

De plus, en tant que collectif, nous ne sommes pas opposé.e.s à l'idée d'un **écartement** d'une personne dans certains cas où cela se justifie réellement - à condition que cette mesure poursuive deux buts précis : d'abord, protéger la victime (et éviter qu'elle doive s'exclure elle-même pour éviter de côtoyer son agresseur.euse, par exemple) et, ensuite, pour réactiver des limites qui ont été dépassées. Cet écartement devra se faire en donnant à la personne écartée les moyens de réparer les conséquences de ses actes, et de revenir ensuite dans la communauté. En réalité, le problème actuel est qu'on exclut une personne dans sa totalité, sur la base d'un seul acte sanctionné juridiquement. On ne lui donne pas la possibilité de se racheter, de réparer son acte et de se réintégrer ensuite.

En résumé, ce qu'on souhaite, c'est une justice réparatrice et transformatrice, orientée vers une véritable réinsertion plutôt que vers l'enfermement. Dans cette logique, on appréhenderait

les « crimes » dans la mesure où ils portent atteinte à une personne, plutôt qu'à l'Etat ou à « l'ordre public ». La victime, ainsi que ses besoins, auraient donc une place bien plus importante que dans le système pénal actuel. Elle aurait l'occasion de s'exprimer, de recevoir les réponses aux questions qui la hantent, et de participer à la responsabilisation de l'auteur.e.

Dans cette optique, on appréhenderait un acte ayant causé du mal aussi comme un **échec de la collectivité**, puisque celle-ci n'aurait pas réussi à éviter que cet acte ne survienne. Cette **responsabilité collective** pousse à conserver le lien (puisque, étant tou.te.s partiellement responsables de l'acte, nous ne pouvons pas simplement exclure l'auteur.e) et à inclure toute la communauté (le quartier, les familles etc.) dans la réaction sociale à poser face à des actes néfastes. Ainsi, on invalide l'opposition entre 100% pur.e coupable ou 100% pur.e innocent.e, et on rend compte des responsabilités plurielles des acteurs et actrices de la communauté.

En fait, l'alternative radicale, c'est de reconstruire une société qui n'aurait pas besoin de prison. Pour ça, il faudrait surtout que le pouvoir et les richesses soient distribuées de façon plus équitable et plus transparente, et que tou.te.s puissent vivre dignement.

L'alternative, c'est aussi de reconstruire un sens profond de la communauté, pour être capables de soutenir, de réintégrer et de réhabiliter celles et ceux qui se sentent abandonné.e.s par la société d'aujourd'hui.

Cette alternative ne prendra sans doute pas la forme d'une solution unique : en fait, nous l'imaginons plutôt comme un



faisceau de dispositifs, qui mettront l'attention sur l'abolition de ces structures de domination qui existent actuellement – notamment le racisme, les préjugés de classes sociales, l'homophobie, etc. Ces dominations qui, aujourd'hui, font fonctionner la Justice, seront plutôt combattues dans un système réellement juste.



*« T'as pas peur ? »*

Allez, on y est, fini la prison ! Mais dis, si on supprime les prisons demain, t'as pas un peu peur quand même ?

Evidemment, il est normal d'avoir peur, et il faut en tenir compte.

En tant que personnes ayant côtoyé de loin ou de près la prison, nous pouvons ressentir cette peur et nous la considérons. Lutter contre la prison implique de regarder en face ce que son existence implique, ainsi que sa suppression, et d'en considérer les enjeux.

Lorsqu'on s'intéresse à cette peur en nous, on se rend compte qu'elle dépend de constructions sociales que nous avons intégrées. En d'autres mots, la peur est créée par des pensées qu'on nous met en tête. Ce que le système a construit, ce que nos schémas collectifs véhiculent et qui sont ancrés en nous, nous pouvons donc les déconstruire.

En réalité, ce que l'Etat nous raconte et ce que le système carcéral nous propose ne peut que nourrir ces peurs. Il en a même besoin pour asseoir sa légitimité et sa place auprès de tout.e.s, pour nous fait croire que les prisons sont nécessaires. Voici les pensées qu'on nous met en tête, sources de peur, à déconstruire.

En premier lieu, sortir de l'idéal du « risque zéro » brandi par les discours politiques est primordial. A chaque fois les candidats politiques nous font croire que « zéro criminalité » est possible, qu'il faut voter pour eux pour atteindre cet objectif. En réalité, cela n'est pas possible à partir du moment où l'on vit en collectivité, avec des inégalités socio-économiques, des trajectoires individuelles difficiles et sous des lois pensées et imposées par une minorité de la société. Il est nécessaire de s'éloigner de cet idéal naïf, qui sert en réalité d'argument électoraliste, et ainsi s'approcher de la réalité. Espérer une criminalité nulle en attendant que l'Etat règle tout ne peut pas fonctionner, avoir

cela comme attente sera toujours décevant et donc la peur restera. Au contraire, pour apaiser nos craintes, ne faudrait-il pas comprendre que la peur et l'insécurité font partie de la vie en société, et qu'on peut se donner les moyens de les réduire autrement? Permettre à chacun.e de vivre dignement et apprendre à gérer nos conflits collectivement est une voie plus réaliste et rassurante pour vivre en société(s).

Ainsi, le modèle carcéral nous maintient dans une illusion et nous empêche d'imaginer d'autres possibles pour aborder cette réalité.

En effet, lorsque que la prison écarte les personnes jugées dangereuses, elle implique une vision binaire dans laquelle «le mal» est éloigné tandis que «le bon» est intégré à la société, en toute sécurité. Pour cette raison, ceux et celles « de l'extérieur » adhèrent à ce schéma car il rassure : « si je suis à l'extérieur, je suis bon.ne et en sécurité ». Comme si « le mal » était une réalité extérieure à nous qu'il suffirait d'écarter. Il existerait « en soi », indépendamment d'un système qui le produirait. Cela semble plus rassurant que de se dire que le mal est en chacun.e de nous.

Par contre, de cette façon, le système carcéral nous rend impuissant, ce qui est véritablement effrayant. En effet, la prison et le système pénal conduisent à une déresponsabilisation. Celle-ci se traduit notamment via la prise en charge de problématiques sociales par une institution externe, par l'injonction de faire appel à des personnes « spécialisées » face à la violence et par le fait de cacher tous ces problèmes derrière des murs. De cette façon, la prison augmente le mythe du criminel très dangereux, nous empêche d'apprendre à faire avec le conflit et nous enlève toute confiance en nous pour faire face à la vie et ses embrouilles. Or, il nous appartient de repenser nos manières de faire une société, entre autres face aux dangers et sentiments d'insécurité.

Abolir la prison, c'est sortir de cette illusion électoraliste du risque zéro et de cette impuissance forcée. Abolir la prison ce n'est pas ne rien faire, ce n'est pas équivalent à «aucune réaction», c'est penser à des réactions plus adaptées prenant à bras le corps les cycles de violence(s) pour les stopper, en considérant la violence étatique. Abolir la prison c'est penser et organiser véritablement une collectivité inclusive de valeurs et d'individus.

*Petit mot en attendant la fin des prisons*

Cette brochure est le résultat de discussions, réflexions, rencontres autour de la prison et de la lutte contre cette institution. Nous ne sommes pas des expert.e.s, mais nous avons décidé de nous y plonger pour en comprendre les mécanismes, pour penser de façon réaliste à une autre voie d'organisation et ainsi déconstruire pour mieux construire.

L'objectif ici n'est pas simplement de dénoncer tout le négatif de l'institution carcérale et pénale. L'objectif est de montrer en quoi l'abolition de ces systèmes n'est non seulement pas plus dangereuse que leur fonctionnement actuel mais qu'elle permettra justement de régler ce qui nous effraie, ce qui nous insécurise, ce qui détruit les vies.

En finir avec les prisons permettra de sortir de cette illusion d'une institution sécurisante qui en réalité suscite toujours plus de haine, d'exclusion et de violence.

En finir avec les prisons permettra de repenser ensemble ce qui nous insécurise véritablement.

En finir avec les prisons permettra de quitter la logique punitive pour aller vers une logique soignante et réparatrice.

En finir avec les prisons permettra de comprendre véritablement les fonctionnements dangereux plutôt que de les cacher et permettra aussi de s'attaquer aux problèmes sources souvent sociétaux (culture du viol, marchandisation de la vie, organisations en groupes d'intérêts comme les mafias etc.).

En finir avec les prisons permettra de considérer les inégalités socio-économiques et d'arrêter de s'acharner sur les



populations toujours plus marginalisées (personnes en galère, racisées etc.)

En finir avec les prisons permettra d'arrêter de donner des milliards à des entreprises qui se font de l'argent en enfermant des gens.

En finir avec le système pénal permettra d'arrêter ces théâtres violents où des élites condamnent des pauvres, de revenir à une échelle de justice plus humaine.

En finir avec les prisons permettra d'assumer une responsabilité collective par rapport à des actes problématiques et de considérer véritablement les victimes et l'entourage touché.

En finir avec les prisons laissera de la place aux alternatives.

En finir avec les prisons, c'est sortir de cette illusion électoraliste du risque zéro et de cette impuissance forcée.

En finir avec les prisons nous permettra de faire face à nos peurs, de les relativiser et d'acquérir des moyens d'action.

Nous l'avons déjà dit, la prison n'est pas la solution, mais le problème. Viser l'abolition ne doit pas être effrayant, mais se veut sérieusement rassurant. Car nous serons prêt.e.s à prendre la réalité sociale à bras le corps, hors de toute naïveté, et pour le moment, la première étape est de combattre ces institutions carcérales et pénales. A ce propos, il ne faut pas croire qu'il suffit de sensibiliser pour en sortir. Si le système carcéral et pénal existe toujours, c'est qu'il arrange certaines personnes au détriment d'autres. Contre les prisons, pour une réorganisation sociale !



# *Pour aller plus loin*

Catherine Baker, *Pourquoi faudrait-il punir?*  
Sur l'abolition du système pénal (dispo sur internet:  
<http://tahin-party.org/textes/baker.pdf> )

Geoffroy de Lagsnerie, *Juger, l'Etat pénal face à la sociologie*, Paris, Fayard, 2016.

Gwenola Ricordeau, *Pour elles toutes, femmes contre la prison*, Paris, Lux, 2019.

Angela Davis, *La prison est-elle obsolète?* 2003  
(dispo sur internet: <https://infokiosques.net/spip.php?article1507>)

*Ni Prison Ni Béton: contre la maxi-prison et son monde* (dispo sur internet: <http://niprisonnibetonlelivre.be/>)

Jackie Wang, *Capitalisme carcéral*, Editions Divergence, 2019

*Brique par brique*, Infokiosk

....

Parler aux (ex-)détenu.es et à leurs proches, ...

*A quoi sert la prison?  
Est-ce normal de punir?  
Peut-on se passer des prisons?  
Que faire des personnes dangereuses  
dans ce cas?*

*Quand on réfléchit à l'existence des prisons, il est normal que ces questions arrivent sur la table. La prison et les systèmes punitifs sont bien ancrés dans nos vies et dans nos têtes, on ne s'en débarasse pas si facilement. C'est pourquoi cette brochure veut proposer quelques pistes de réflexion, quelques esquisses de réponses.*

Cette brochure a été écrite par les membres de la CLAC (Collectif de Luttes Anti-Carcérales).

La CLAC est un collectif autogéré, basé à Bruxelles, qui lutte pour un monde sans prison. Nous luttons pour mettre en lumière la violence du système carcéral et faire pression contre son maintien, pour faire entendre les voix des personnes touchées par la prison et pour soutenir leurs combats. Nous voulons claquer la porte des lieux d'enfermement.

**Pour l'abolition de toutes les prisons.**

Si vous êtes touché.e par la prison, si vous êtes révolté.e par un système qui enferme, si vous voulez vous battre contre les prisons avec nous.... et que vous voulez nous rencontrer, contactez-nous :

Mail (newsletter) : [laclac@riseup.net](mailto:laclac@riseup.net)  
Facebook : La CLAC - No prison  
Site web : [www.laclac.org](http://www.laclac.org)